

Préavis d'adjudication de contrats (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance, un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, avant la date stipulée dans ce PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Ressources naturelles Canada (RNCa) est à la recherche d'un fournisseur qui pourra soutenir la deuxième étape du projet de mise à niveau et d'amélioration de la plateforme Axios Assyst, qui a pris son envol à l'automne 2018. À ce moment, RNCa a accordé le contrat de mise à niveau d'Axios Assyst V11 à Sierra Systems, qui a amélioré l'interface Web, fourni un soutien multilingue et reconfiguré la base de données sur la gestion des configurations de façon à respecter la vision, les objectifs ministériels et la maturité de la direction des services de TI de RNCa.

Ayant délaissé l'ancienne solution Windows, Ressources naturelles Canada souhaite poursuivre sur sa lancée et faire passer l'application Assyst V11 à l'environnement de production et mettre en œuvre plusieurs améliorations connexes en configurant les fonctionnalités et les caractéristiques de la plateforme Axios V11.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- 1) Le fournisseur **DOIT** posséder une certification Axios Systems pour procéder à la mise en œuvre autorisée de la solution Assyst^{MD} et offrir une formation dans un environnement commercial; et
- 2) Le fournisseur **DOIT** disposer d'un architecte principal Axios Assyst et d'un spécialiste de la mise en œuvre d'Axios Assyst pour réaliser les travaux.

4. Accords commerciaux

Cet approvisionnement est assujéti aux accords commerciaux suivants:

Accord de libre-échange canadien (ALEC);
Accord de libre-échange Canada-Chili;
Accord de libre-échange Canada-Colombie;
Accord de libre-échange Canada - Honduras;
Accord de libre-échange Canada - Corée;
Accord de libre-échange Canada-Panama; and
Accord de libre-échange Canada-Pérou.

5. Justification du fournisseur présélectionné

Le fournisseur mentionné à l'article 6 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception (s) ci-dessous sur la réglementation contractuelle des marchés est (sont) invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe 6 (d) - une seule personne est capable d'exécuter le travail.

Le fournisseur proposé, Sierra Systems Group Inc., est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

7. Exclusions et/ou Raisons d'un appel d'offres limitées

L'exclusion suivante (s) et/ou des raisons d'appel d'offres limitées sont invoqués dans le cadre du :

Accord de libre-échange canadien (ALEC) : 513.1(b) (iii);
Accord de libre-échange Canada-Chili : Kbis-09 (b), Kbis-09 (c);
Accord de libre-échange Canada-Colombie : 1409 (b) (iii);
Accord de libre-échange Canada – Honduras : 17.11 2 (b) (iii);
Accord de libre-échange Canada – Corée : Article 14.3, obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
Accord de libre-échange Canada-Panama : 16.10 (b) (iii); et
Accord de libre-échange Canada-Pérou : 1409 (b) (iii).

8. Titre de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

9. Période du contrat

La période du contrat s'étendra de l'attribution du contrat au 31 mars 2021.

10. Coût estimé

La valeur maximale estimée du contrat est de 181,082.50 \$ CAD, taxes incluses.

11. Nom et adresse du fournisseur proposé

Sierra Systems Group Inc.
275 Slater Street
Ottawa, ON
K1P 5H9

12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits ici, peuvent présenter un Énoncé de Capacités par écrit, de préférence par courriel, à l'autorité contractuelle indiquée dans le présent avis avant la date et l'heure de clôture de cette Avis. L'Énoncé de Capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

13. Date de fermeture

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités est :

14 h 00 HAE
28 août 2020

14. Autorité contractuelle

Len Pizzi
Agent principal des achats
Ressources naturelles Canada
183, chemin Longwood Sud
Hamilton, ON
L8P 0A5
Téléphone: (905) 645-0676
Télécopieur

Courriel: len.pizzi@canada.ca